

## Déclaration du collège sur la démission de la Commission européenne (17 mars 1999)

**Légende:** Le 17 mars 1999, les membres de la Commission européenne expliquent quelles sont leur intentions suite à leur démission collective, deux jours plus tôt, en réaction au rapport du Comité des experts indépendants.

**Source:** RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [08.09.2000]. IP/99/186. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/start/welcome.htm>.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_du\\_college\\_sur\\_la\\_demission\\_de\\_la\\_commission\\_europeenne\\_17\\_mars\\_1999-fr-9bb1eee4-8cbc-4fe8-b925-ce30279b98a7.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_college_sur_la_demission_de_la_commission_europeenne_17_mars_1999-fr-9bb1eee4-8cbc-4fe8-b925-ce30279b98a7.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Démission de la Commission: Déclaration du collège du 17 mars 1999

Bruxelles, le 17 mars 1999

Nous avons démissionné et nous n'avons ni le désir ni l'intention de rester en fonction plus longtemps que nous le devons.

Le Traité, cependant, requiert que nous restions en fonction jusqu'à ce qu'une nouvelle Commission soit en place. Nous demandons donc aux Etats membres de nommer une nouvelle Commission sans délai, conformément aux procédures du Traité.

Selon le Traité, les pouvoirs de la Commission ne sont pas limités dans les circonstances actuelles.

Nous avons, néanmoins, décidé d'exercer nos pouvoirs de manière restrictive, c'est-à-dire de traiter les affaires courantes et urgentes et de respecter nos obligations institutionnelles et légales. Mais nous ne prendrons pas d'initiatives politiques nouvelles.